



Déclaration du Sommet Union Européenne-Afrique du Sud relative au secteur privé

Bordeaux – Vendredi 25 juillet 2008

Le secteur privé est un partenaire important pour engendrer la croissance et le développement durable dans le monde entier. En conséquence, il doit être associé à toutes stratégies mises en œuvre en vue de réduire la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Conformément à la stratégie commune UE-Afrique, l’Afrique du Sud et l’UE soutiennent la mise en place d’un cadre favorable, régulateur et propice à l’entreprise, aux échanges ainsi qu’à des investissements et des innovations appropriés. Il incombe aux Etats de définir et de mettre en œuvre des cadres et systèmes réglementaires transparents de bonne gouvernance. Le secteur privé doit être encouragé à adopter les principes du Pacte mondial des Nations Unies et à se conformer au droit local, contribuant ainsi au développement des communautés locales et à la protection de l’environnement.

À cet égard, les deux parties coopéreront en matière de recherche et de développement, de transfert de technologie, de développement du secteur agricole, d’infrastructures de qualité et de développement des compétences afin d’appuyer le processus d’industrialisation. Il convient également de noter que le développement du secteur privé dépend des investissements dans des infrastructures essentielles (notamment les télécommunications, l’énergie, les transports et l’eau). Ces efforts devraient être étayés par les objectifs du NEPAD ainsi que par des stratégies adéquates de croissance et de développement économique des pays africains.

La République d’Afrique du Sud et l’Union européenne ont souligné la nécessité de projets d’investissement et de financements appropriés répondant aux besoins de l’Afrique. Les parties ont réaffirmé l’importance de la « meso-finance » et du micro-crédit pour le développement des petites et moyennes entreprises, notamment du capital-risque pour les entrepreneurs africains dans le secteur des sciences et des technologies. Les deux parties souhaitent aussi apporter leur total soutien au développement de marchés financiers qui offriront aux entreprises africaines un accès plus facile aux ressources financières nécessaires pour générer de nouveaux projets.

L’Union Européenne et l’Afrique du Sud reconnaissent que des mesures doivent être prises pour optimiser l’impact du développement du secteur privé sur la réduction de la pauvreté. Elles encouragent en conséquence les initiatives destinées à densifier le réseau de PME, qui sont des sources majeures d’emploi et à assurer le développement durable de tous les types d’entreprises agricoles, des exploitations familiales aux grandes entreprises agricoles et agroalimentaires, étant donné qu’elles jouent un rôle clé dans toute politique de sécurité alimentaire, de préservation des ressources naturelles et de gestion des sols.



Enfin, dans un contexte de mondialisation, l'économie de la connaissance doit contribuer pleinement au développement de l'Afrique. Cela implique d'encourager le développement d'activités et de partenariats dans les secteurs des nouvelles technologies et de faciliter les transferts de technologie et les recherches en collaboration entre grandes entreprises et PME. A cet égard, l'Union Européenne et l'Afrique du Sud reconnaissent la nécessité de soutenir le développement de grandes et petites entreprises dans les secteurs de croissance (TIC, eau, technologies de l'énergie et de l'environnement, recherche biomédicale, transports, espace et industrie agroalimentaire etc.). Cela requiert un renforcement des capacités de génération de connaissances et d'innovation qui encouragent l'investissement et les échanges, notamment dans les secteurs agricole et industriel.